

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juillet 2018 à 18 heures 30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Date de convocation : 27/06/2018

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : MM. PIEDFERT G, GONTHIER D, LEDOUX B, PASCAL N, Mme LABRUE M.

Excusés : MM. VALETTE C, Mmes VALADE V, BREULAUD G

Absents : M. RETIF B.

Pouvoir de Mme VALADE à Mme LABRUE

Secrétaire de séance Monsieur LEDOUX Bastien.

Convention MAD personnel technique (50 % de leur temps) par la CCIDL à compter du 1^{er} septembre 2018, pour une durée de 3 ans :

Délibération pour Convention de mise à disposition (MAD) de Personnel Technique de la Communauté de Communes Isle Double Landais (CCIDL) à compter du 1^{er} septembre 2018, et ce pour une durée de 3 ans. (2 adjoints techniques : 1 agent à temps complet 35h ; 1 agent à 20h par semaine. MAD 50 % de leur temps respectif). Décision adoptée à l'unanimité

Convention adhésion groupée de la CCIDL (Communes membres + CCIAS) avec l'ATD24 pour le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) :

Délibération pour convention de l'ATD24 avec la CCIDL pour le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données). Vu qu'en adhésion groupée les tarifs sont plus intéressants, cette décision a été adoptée par la CCIDL courant mai 2018. Décision adoptée à l'unanimité.

Subventions attribuées aux Associations de la Commune :

Subventions attribuées aux Associations de la Commune, une partie a déjà été attribuée lors du vote du budget (150 € pour le Comité des Fêtes et pour les Femmes Créatives de la Double, une somme de 200 € a été votée, mais non attribuée, compte tenu du manque d'information de la nouvelle association en cours de création pour la Chapelle de Gardedeuilh) Au vue des statuts, Monsieur le Maire propose l'attribution d'une subvention de 150 €, à la nouvelle association « les Amis de la Chapelle ». Compte tenu de l'achat de fournitures lors du repas citoyens du 3 Juin, dont le règlement a été effectué par le Comité des Fêtes, Monsieur le Maire propose le remboursement de cette dépense par le versement d'une subvention complémentaire de 24 €.

Décision adoptée à la majorité, 1« Contre » Mme VALADE.

Participation citoyenne :

Les gendarmes proposent de visiter le centre de commandement de Périgueux aux personnes intéressées, notamment les référents désignés.

Journée citoyenne :

Après discussion, il est retenu la date du 1^{er} septembre 2018 à 8h30. (2 projets ont été exposés : soit le piquetage du mur devant la mairie, en vue de le recrépir ; soit refaire le boulodrome derrière l'église). Projets à étudier.

Point sur les travaux :

- Logement à réhabiliter : Un acompte de la subvention a été versé (6 000 €). Le devis du plombier a été revu pour un plancher chauffant, car la première proposition n'était pas subventionnable par SOLIHA. La subvention de l'ETAT (DETR) est accordée à hauteur de 25 %.

- Voirie : L'entreprise LAURIERE doit refaire les routes de « Grand Fouillèze » (à voir problème de busage au niveau de la propriété de M. BIRET) et « Le Vignaud ».

Organisation de la Mairie pendant les congés d'été de la secrétaire du 16 au 31 août 2018) :

Remplacement par Mme DELERME Katia les vendredis 17 et 31 août, après midi et les mercredis 22 et 29 août, toute la journée.

Proposition de remplacement du copieur par AROBASE 24 :

Proposition de renouvellement, compte tenu de la location, il est conseillé de changer de matériel régulièrement, préconisation tous les 3 ans.

Matériel proposé : RICOH MPC 3002 SP (Appareil standard neuf/ Appareil reconditionné et garanti comme neuf).

Reprise du MPC 2550 et solde du contrat de location par Arobase 24. Montant pour le nouveau matériel proposé, location 21 trimestres à 59,85 HT ; Copies noir et blanc : 0,005 €, HT et couleur : 0,050 €, HT. Maintenance annuelle : 150 €, HT.

Après en avoir délibéré les conseillers sont « Pour » à la majorité, 1« Abstention » M. LEDOUX

Questions diverses :

- Commémoration du 11 novembre, pour l'anniversaire, en collaboration avec l'instituteur, les enfants de l'école d'Eygurande vont participer.
- Messe à la Chapelle de Gardedeuilh, le 8 septembre 2018.
- Brocante du 3 novembre 2018, le Comité des Fêtes, demande la possibilité de fermer la RD 730.
- Points d'eau, ne seront plus vérifiés par les pompiers mais par la Société AGUR, service désormais payant.

Fin de la séance à 20 heures 30

Le Maire.

Guy PIEDFERT

